

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

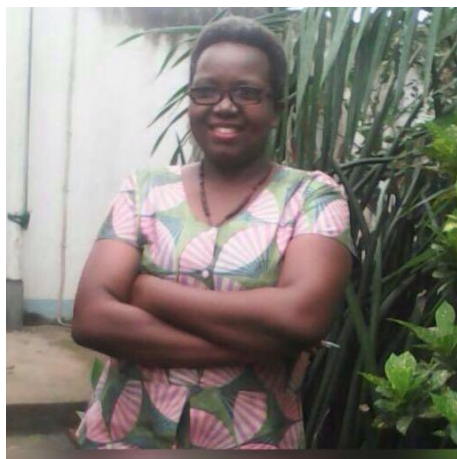
Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections».

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°208 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».

Semaine du 30 mars au 5 avril 2020



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 5 avril 2020, au moins 551 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES

PAGES

SIGLES ET ABREVIATIONS.....3

0. INTRODUCTION.....4

I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME..... 5

I.1.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE 5

I.1.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE, DES POLICIERS ET DES ADMINISTRATIFS 5

I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES 6

I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES 6

I.3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE ET DES ADMINISTRATIFS 6

I.4.DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT PAR DES AGENTS DU SNR ET DES POLICIERS 7

II. FAITS SECURITAIRES.....7

III. CONCLUSION.....9

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS : *Centre de Santé*

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front
pour la Défense de la Démocratie*

CNL : *Congrès National pour la Liberté*

ECOFO : *Ecole Fondamentale*

FAB : *Forces Armées Burundaises*

MSF : *Médecins Sans Frontières*

OPJ : *Officier de Police Judiciaire*

PALIPEHUTU-FNL : *Parti pour la Libération du Peuple Hutu- Front
National pour la Libération*

SNR : *Service National de Renseignement*

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées comme suit : au moins 5 personnes tuées dont 3 exécutées sommairement, 2 personnes enlevées, 3 torturées et 1 arrêté arbitrairement.

Parmi les victimes enregistrées figurent 1 fille mineure enlevée et 1 femme torturée.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des administratifs, des policiers et des agents du SNR sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Parmi les victimes enregistrées figurent des membres du parti CNL.

Ce bulletin relève des cas de tuerie, d'enlèvements, de torture et d'arrestations arbitraires dans le pays.

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a relevé des cas de menace, d'attaque et de blessé dans certaines provinces du pays.

I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME

I.1.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE, DES POLICIERS ET DES ADMINISTRATIFS

Un membre du parti CNL tué en commune Ryansoro, province Gitega

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 1^{er} avril 2020 indique qu'en date du 29 mars 2020, sur la sous colline Musabiko, colline Kampezi, zone Mahwa, commune Ryansoro, province Gitega, Bosco Ngabirano, membre du parti CNL, originaire de la colline Rutoke, zone Condi, commune Rutovu, province Bururi, a été tué à coups de machettes par des Imbonerakure qui lui ont coupé aussi sa langue. Selon des sources sur place, la victime étanchait sa soif dans un bistrot de la zone Mahwa à côté d'un groupe d'Imbonerakure. Au moment où ces derniers ont commencé à scander des chansons du parti CNDD-FDD, Bosco Ngabirano a commencé lui aussi à entonner des chansons de son parti et il a été menacé. Tentant de s'enfuir, il a été arrêté par des Imbonerakure, Vianey Manirakiza, Donatien Ciza, Gode Ntigoheka et le prénommé Bienvenu, tous dirigés par leur chef Elie Nimubona. Un ordre de l'arrêter et de l'exécuter a été donné par Seconde Ndayisenga, Administrateur de la commune Ryansoro. Selon les mêmes sources, le cadavre a été conduit à la morgue du CDS de Mahwa. La victime a été enterrée en date du 2 avril 2020, vers 17 heures 30 minutes, sur l'ordre de l'administrateur de Ryansoro et du Gouverneur de Gitega en l'absence des membres de sa famille. Ces derniers avaient refusé de l'inhumer si les présumés auteurs du crime n'étaient pas arrêtés.

Deux membres du parti CNL tués en commune Bwambarangwe, province Kirundo

En date du 1^{er} avril 2020, sur la colline Minyago, zone Buhoro, commune Bwambarangwe, province Kirundo, Damien Bonane, âgé de 49 ans et son fils Ézéchiel Dusabe surnommé Kazungu, âgé de 23 ans, lauréat des humanités générales, tous membres du parti CNL, ont été tués par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, en date du 31 mars 2020, Damien Bonane est rentré sur sa colline en provenance de la Tanzanie et des responsables collinaires lui ont refusé d'accéder à son domicile et lui ont obligé d'aller se faire dépister du Corona virus au district sanitaire de Bwambarangwe. Selon les mêmes sources, arrivés sur la colline Minyago accompagné par son fils, ils ont été arrêtés par des Imbonerakure en ronde nocturne qui les ont exécutés. Quatre personnes parmi ces Imbonerakure ont été arrêtées par la police pour des raisons d'enquête.

Une personne tuée en commune Vumbi, province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 mars 2020 indique qu'en date du 28 mars 2020, sur la colline Gasura, commune Vumbi, province Kirundo, un nommé Kayego, originaire de la colline Kigoro, commune Vumbi, province Kirundo a été tué. Selon des sources sur place, la victime a été arrêtée au niveau de la colline Gasura par Diyangu, Salvator et Emery, tous Imbonerakure et a été conduite au cahot de la police à Vumbi. Selon les mêmes sources, ces Imbonerakure l'ont remis à Jésus

Havyarimana, OPJ de Vumbi en présence de Jean Baptiste Kwizera, administrateur de la commune Vumbi. La police a remis la victime aux Imbonerakure qui l'ont alors tuée dans un boisement derrière le bureau de la commune Vumbi.

I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un membre de la milice Imbonerakure tué en commune Muha, Bujumbura Mairie

En date du 31 mars 2020, au quartier Kizingwe-Bihara, zone urbaine de Kanyosha, commune Muha, Bujumbura Mairie, Japhet Bizimana, membre de la milice Imbonerakure, a été fusillé par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, Japhet Bizimana était ancien combattant de l'ex-mouvement armé PALIPEHUTU-FNL. Selon les mêmes sources, cette victime était connue dans des actes de persécutions des membres de l'opposition y compris ses anciens compagnons de lutte.

I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Une personne enlevée en commune Kabezi, province Bujumbura rural

En date du 3 avril 2020, dans l'après-midi, sur la route Rumonge-Bujumbura, au niveau du camp chinois, commune Kabezi, province Bujumbura rural, Côme Niyongabo, retraité, ex-FAB, natif de la colline Jimbi, commune Kibago, province Makamba, a été enlevé par des militaires du camp chinois sur l'ordre du Major Gilbert Manirakiza, chargé du renseignement militaire au bataillon support du camp Mabanda. Selon des sources sur place, Côme Niyongabo a été sorti d'un véhicule de transport en commun de type hiace en provenance de Makamba au moment où il se rendait à Bujumbura Mairie.

Une jeune fille enlevée en commune et province Kayanza

En date du 29 mars 2020, sur la colline Gacu, commune et province Kayanza, Claudine Nsengiyumva, âgée de 16 ans, fille de Léonidas Ntahompagaze, élève en 6^{ème} année à l'ECOFO Kavumu, est portée disparue. Selon des sources sur place, le même jour dans l'après-midi, certains voisins ont vu cette jeune fille au niveau de la localité appelée Gikombe, située entre les collines Gacu et Kavumu. Selon les mêmes sources, cette jeune fille était accompagnée d'une femme qui disait qu'elle allait lui donner du travail. Les parents de cette jeune fille ont cherché partout mais en vain.

I.3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE ET DES ADMINISTRATIFS

Un membre du parti CNL torturé en commune Cendajuru, province Cankuzo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 31 mars 2020 indique qu'en date du 17 mars 2020, dans la soirée, Niyonzima, membre du parti CNL, résidant sur la colline et zone Nyamugari, commune Cendajuru, a été tabassé à l'aide des bâtons, à son domicile par le député Anglebert Ngendabanka, accompagné d'un groupe d'Imbonerakure. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'avoir quitté le parti CNDD-FDD pour adhérer au parti CNL et de dévoiler des secrets du parti CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, en date du 18 mars 2020, Niyonzima a été arrêté par des Imbonerakure sur l'ordre d'Anglebert Ngendabanka et l'ont conduit au cachot de la commune Cendajuru. La victime a été accusée de perturbation de la sécurité et de violation des secrets du parti CNDD-FDD. En date du 17

mars 2020, Anglebort avait tenu une réunion à l'intention des Imbonerakure de la zone Nyamugari et les avait ordonnés de frapper fort tous les militants du parti CNL pour qu'ils adhèrent au parti CNDD-FDD.

Deux personnes torturées en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 30 mars 2020, vers 23 heures, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, un homme prénommé Paul, âgé de 40 ans et sa concubine Jacqueline Ndikumana, âgée de 29 ans, ont été tabassés par Juvenal Sahabo, chef de dix ménages et Christophe Ngezahayo, tous Imbonerakure. Selon des sources sur place, ces victimes ont été accusées d'avoir donné une seule bouteille de vin de banane en guise de demande de pardon pour leur union illégale. Selon les mêmes sources, le matin du 31 mars 2020, les voisins ont trouvé cette femme dans un état critique et l'ont conduite à l'hôpital Buhiga où elle a été hospitalisée. Juvénal Sahabo a été arrêté par la police en date du 31 mars 2020 et a été détenu au cachot de la police tandis que Christophe a pris le large.

I.4.DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT PAR DES AGENTS DU SNR ET DES POLICIERS

Un membre du parti CNL arrêté en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 31 mars 2020 indique qu'en date du 27 mars 2020, vers minuit, sur la colline Buhomba, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Evariste Bakevyumusaya, membre du parti CNL, a été arrêté à son domicile par des policiers du poste de police de la commune Mutimbuzi, sur l'ordre de Joe Dassin Nkezabahizi, responsable du SNR en commune Mutimbuzi. Selon des sources sur place, Evariste Bakevyumusaya a été relâché en date du 28 mars 2020, vers 15 heures.

II. FAITS SECURITAIRES

Un enfant brûlé en commune Buganda, province Cibitoke

En date du 3 avril 2020, au chef-lieu de la commune Buganda, province Cibitoke, une fillette de 2 ans a été brûlée à l'eau chaude par Médiatrice Mukeshimana, policière prestant au commissariat communal de la police à Buganda. Selon des sources sur place, cette policière s'est rendue au domicile d'une voisine qu'elle accusait d'entretenir des relations extraconjugales avec son mari, cadre de l'armée burundaise. Selon les mêmes sources, Médiatrice Mukeshimana a pris de l'eau bouillante qu'elle a versée sur cette petite fille après avoir manqué la mère de la victime. La victime a été conduite vers une structure sanitaire de cette commune pour des soins médicaux.

Intolérance politique en commune Ntega, province Kirundo

En date du 29 mars 2020, sur la colline Kinyovu, commune Ntega, province Kirundo, Révérien Macumi, membre du parti CNL, a été attaqué en cours de route par Gérard Ntahimpera, Imbonerakure. Selon des sources sur place, accompagné par d'autres Imbonerakure de sa colline, Gérard a battu Révérien Macumi croyant que ces membres de son parti allaient le soutenir mais Révérien s'est défendu en battant et blessant Gérard. Selon les mêmes sources, Gérard a d'abord porté plainte chez le chef de colline qui l'a

conseillé d'aller se faire soigner et revenir porter plainte après. Ensuite, Gérard a porté plainte chez Gérard Bigirimana, chef du parti CNDD-FDD de cette colline qui a fait arrêter Révérien. Ce dernier a été détenu au cachot de police de la commune Ntega.

Un membre du parti CNL blessé en commune Mpanda, province Bubanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 31 mars 2020 indique qu'en date du 28 mars 2020, sur la colline Gahwazi II, commune Mpanda, province Bubanza, Gervais Ntakintije, membre du parti CNL, a été blessé à l'aide d'une machette par des gens non identifiés quand il rentrait.

Un Imbonerakure blessé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 30 mars 2020, sur la colline 15^{ème} transversale Maramvya, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, dans un bar, Sébastien Nduwimana, Imbonerakure, a été blessé à la machette par Eric Ntakarutimana, lui aussi Imbonerakure. Selon des sources sur place, Sébastien a été conduit dans un CDS communément appelé chez Omar, mais il n'a pas été soigné car il était dans un état critique. Selon les mêmes sources, il a été transféré à l'Hôpital de MSF Kigobe à Bujumbura Mairie.

Un journaliste du groupe de presse Iwacu menacé de mort

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 avril 2020 indique que le député Anglebert Ngendabanka, élu dans la circonscription de la province Cankuzo a menacé de mort un journaliste du groupe de presse Iwacu. Selon des sources sur place, ce député a menacé le journaliste par le biais d'un appel téléphonique qu'il l'éliminera physiquement. Selon les mêmes sources, le nœud du problème est lié à un article d'Iwacu du 23 mars 2020, paru dans le numéro 575 dénonçant ce député dans l'intolérance politique au sein des membres des partis CNDD-FDD et CNL.

Un membre du parti CNL malmené en commune Busoni, province Kirundo

Dans la nuit du 1^{er} au 2 avril 2020, sur la colline et zone Murore, commune Busoni, province Kirundo, Gérard Kaburo, chef de cette colline et Gilbert Nduwayo, chef des Imbonerakure de ladite colline, accompagnés par des Imbonerakure ont dessiné à l'aide du sang une croix sur une porte d'une maison de Patrick Habakurama, représentant du parti CNL sur cette colline et ont versé du sang dans la cour de son enclos. Selon des sources sur place, la victime avait été informée d'une attaque et s'était cachée dans ses champs se trouvant tout près de chez elle. Depuis le 9 février 2020, Patrick avait fui son domicile vers Kirundo et le Gouverneur de la province Kirundo l'a fait retourner sur cette colline en date du 29 mars 2020 et il avait mis en garde toute personne qui oserait malmené d'autres membres des partis politiques.

III. CONCLUSION

Des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Des cas de tueries, d'enlèvements, de tortures et d'arrestations arbitraires continuent d'être relevés dans différents coins du pays.

Des cas de menace et d'intolérance politique ont été observés dans certaines provinces du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.